



Énoncé d'engagement envers la CDT

Depuis 2009, TORLYS respecte les valeurs de la chaîne de traçabilité, de vérification et de certification du Forest Stewardship Council® (FSC®) provenant de la procédure FSC-PRO-20-001 de FSC, de la chaîne de traçabilité des produits forestiers du programme de reconnaissance de certification forestière (PEFC) PEFC ST 2002:2020 et de la norme Sustainable Forestry Initiative® (SFI®) 2022 fondée sur la section 4, Chaîne de traçabilité (CDT).

Le Coordonnateur du Développement des Produits de TORLYS est responsable par la conformité intégrale aux normes de la chaîne de traçabilité, de tenir des séances de formation à l'intention de tout le personnel de TORLYS, d'effectuer des vérifications internes de la gestion interne de la CDT visant les améliorations continues, en plus d'être responsable des audits des renouvellements annuels.

«En reconnaissance de l'importance fondamentale de l'environnement et de la durabilité, nous réduisons la quantité de ressources requises pour fabriquer nos produits. Nous offrons des planchers faisant appel à du liège et du bois certifiés provenant de forêts gérées de façon responsable. Nous encourageons même les clients à réutiliser ou réhabiliter leurs planchers TORLYS. Chez TORLYS, nous nous inspirons de la nature dans le cadre de notre cheminement pour réduire notre empreinte environnementale. Nous prions instamment nos fournisseurs, nos associés et nos clients de repenser, eux aussi, leur perception des planchers.»

~ Peter Barretto, chef de la direction et président, TORLYS Inc.
